

Registre des Délibérations

Procès-verbal n° 2021/01

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 28
- procurations : 5
- absents excusés : 0

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
31 24 0

L'an deux mille vingt et un et le 27 janvier à 18 heures 45, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 janvier 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL,.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. NAVARRO (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), M. BAUMLIN (POUVOIR A MME GUEDES), MME TOULZE (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME GRUEL (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT), M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT) .

Séance du
27 JANVIER
2021

Etaient absents excusés :

MME CAROLE FERRE est élue secrétaire de séance

Ordre du Jour

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Informations du Maire

2. Adoption du Procès-Verbal 2020-08 du Conseil Municipal du 9 décembre 2020

3. Urbanisme, Travaux

3.1. Quartier de la Violette – Cession d'un local en faveur de la Ville par Promologis

4. Finances

4.1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020

4.2. Budget Primitif 2021 - Subventions aux associations

4.3. Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

4.4. Loyer du restaurant La Bonne Auberge

4.5. Snack de la piscine municipale – lancement d'une procédure de mise en concurrence

5. Jeunesse

5.1. Partenariat avec la MJC – Mise à disposition de personnel – Subvention compensatoire

6. Ressources Humaines

6.1. Modification du tableau des effectifs

7. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne - SDEHG :

7.1. Diagnostic énergétique du château de Malpagat

7.2. SDEHG - Petits travaux urgents.

8. Toulouse Métropole

8.1. Rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole (enquête sur la mise en place des métropoles) au titre des exercices 2013 et suivants.

8.2. Rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole (enquête sur la territorialisation de la politique du logement) au titre des exercices 2013 et suivants.

9. Arrêtés du Maire

10. Questions diverses

1- Informations du Maire

MONSIEUR LE MAIRE

Je commence par les ouvertures de locaux municipaux réhabilités.

La MJC s'est réinstallée dans ses locaux au début de cette année, c'est maintenant un bâtiment plus fonctionnel dans la distribution des salles, accessible, avec un confort thermique et acoustique de qualité. Le cout total de cette opération s'élèvera à 400 000 €. Les participations extérieures atteignent 123 000 € soit 31 % l'Etat et la Région sont ici remerciés pour leur participation ainsi que le maître d'œuvre qui est le cabinet LD2A de Toulouse.

Le multi accueil Graines d'Etoiles ouvrira le 8 février et accueillera maintenant les enfants en journée complète, à temps partiel, ponctuellement ou encore en urgence, donc avec un éventail élargi. Le cout total de cette opération est de 770 000 €. Les participations extérieures atteignent 320 000 € soit 42 %. Je remercie l'Etat, la CAF, et le Conseil Départemental. La CAF est un partenaire important de la mairie de L'Union. Le maître d'œuvre est le cabinet 23 architecture de Toulouse.

La piscine vous accueillera à partir du 22 mars. Le cout total de l'opération s'élèvera à 4 900 000 €. Les participations extérieures atteignent 2 700 000 € soit 55 %. Je remercie la Conseil Départemental, la Région, l'Etat, les villes de Saint Jean et de Saint Génies. Le maître d'œuvre est le cabinet Benjamin van den Bulke (ex ATP) de Toulouse.

Au 1er janvier 2021 la population légale est de 11 624 habitants. Au 1er janvier 2020, elle était de 11 900. Cette diminution est liée à la chute du nombre de personnes par logement qui est tombé de 2,073 personnes par logement au 01/01/2017 à 2,004 personnes par logement au 01/01/2018. A cela s'ajoute le problème des logements collectifs neufs recensés alors qu'ils n'étaient pas occupés à 100%. Le chiffre de l'INSEE est applicable pour l'octroi des dotations.

Une mobilisation d'une vingtaine de maires du secteur aura lieu demain pour protester contre le fait que la clinique de L'Union ait rendu son parking payant. Nous nous sommes organisés avec différents maires, notamment M. Espic, Maire de Saint Jean, nous apportons demain une lettre de protestation auprès du directeur de la clinique, pour lui dire que nous n'acceptons pas que de l'argent soit fait sur le dos des personnes qui consultent ou rendent visite à des malades.

2- Adoption du Procès-Verbal 2020-08 du Conseil municipal du 9 Décembre 2020

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2020/08 rédigé suite à la séance du conseil municipal du 9 Décembre 2020.

CHRISTINE GENNARO SAINT, groupe Pour L'Union 31

C'est l'occasion de vous présenter à toutes et à tous nos meilleurs vœux 2021, l'année 2020 a été éprouvante pour nous tous, elle nous a conduit à bouleverser nos habitudes, mais elle a aussi permis de constater le rôle essentiel du personnel soignant ou encore des agents de nos collectivités, des employés dans les chaines logistiques. Merci à eux. Que 2021 soit pour nous tous une année de renaissance sous le signe de la confiance, de la solidarité et de la liberté retrouvée. Le groupe « Pour L'Union » n'avait pas eu l'occasion d'adresser ses vœux, c'est chose faite et en retour merci Monsieur le Maire de nous avoir adressé vos vœux pour cette nouvelle année 2021.

Sur ce premier point d'adoption du procès-verbal, on ne prendra pas part au vote

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 abstentions au vote,

- d'adopter le procès-verbal n°2020/08 rédigé, suite à la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2020.

3 - Urbanisme et Travaux

3.1. Quartier de la Violette – Cession d'un local en faveur de la Ville par PROMOLOGIS (94 m²)

Vu l'avis des Domaines en date du 9 avril 2019, prorogé pour une durée de 24 mois à compter du 23 octobre 2020.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du secteur des Violettes, la société Promologis a proposé à la Commune de L'Union, la cession en pleine propriété, d'un local de 94 m², situé au rez-de-chaussée du bâtiment C, sis 2 rue ANGELE BETTINI DEL RIO.

La cession a été autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2019 concernant le local à l'état brut. Les travaux d'aménagement ayant été réalisés par la société Promologis, il convient désormais de proposer la cession aux conditions suivantes :

- Le coût des travaux d'aménagement intérieur est remboursé par la commune à la société Promologis
- Le prix de la cession du local est détaillé de la façon suivante :

	€HT	
MARCHE TRAVAUX	1- CLOISONS DOUBLAGE ISOLATION - C&R	10 261 €
	2- MENUISERIES EXTERIEURES - LABASTERE	12 737 €
	3- MENUISERIES INTERIEURES - C&R	6 198 €
	4- ELECTRICITE VMC - C&R	12 570 €
	5- PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE - C&R	11 040 €
	6- CARRELAGE FAIENCE - C&R	9 853 €
	7- PEINTURE NETTOYAGE - C&R	3 682 €
Travaux supplémentaires	C&R Avenant aménagement	4 412 €
	C&R Avenant base de vie COVID	2 435 €
	C&R Avenant Sécurité Incendie	7 139 €
	LABASTERE TS stores	6 196 €
	LABASTERE boutons motté et charniers	920 €
	DPE et Diag Termites	156 €
Honoraires	MN'S Mise en service ELEC et AEP	148 €
	Division en volume OXYGEO	2 000 €
	MOE MYARCHITECTES	7 000 €
	CTC ALPES CONTRÔLE	2 270 €
	SPS	1 600 €
	Référent COVID	900 €
	Juridique - EDD + Huissier	1 676 €
MONTANT GLOBAL HT		103 193 €
TVA (20%)		20 639 €
MONTANT GLOBAL TTC		123 831 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette cession.

CHRISTINE GENNARO SAINT, GROUPE POUR L'UNION 31

Vous avez dit que plusieurs associations occuperaient ce local, vous les avez peut-être listées, je n'ai pas retenu. Pouvez-vous nous donner le nom des associations qui à ce jour sont pointées pour occuper ce local ?

LAURENT ROUX, ADJOINT BATIMENTS MUNICIPAUX

Pour l'instant nous avons listé le Club des aînés pour quelques demi-journées, et la MJC en soirée.

CHRISTINE GENNARO SAINT, GROUPE POUR L'UNION 31

On avait été interrogé par certains membres du Club des aînés regrettant à l'époque mais c'est peut-être réparé depuis, de ne pas avoir été associé sur un éventuel déménagement. Sur l'accompagnement de ce public, quelque chose a-t-il été fait en terme d'information, de communication ?

ISABELLE GODEAS, ADJOINTE A L'ACTION SOCIALE

Nous avons rencontré les adhérents, nous sommes toujours en contact avec le Président, car c'est lui qui fait le relais avec les membres. Le local a été visité en comité restreint comme je le disais la dernière fois en raison des conditions sanitaires. On espère pouvoir le faire visiter de façon plus large aux adhérents quand ce sera possible. Nous avons échangé avec le président et les adhérents pour le maintien au maximum de leurs activités et également pour se rendre sur place. Ce sont des locaux totalement accessibles, pour la gestion quotidienne et les ateliers. Ce sera plus simple.

CHRISTINE GENNARO SAINT, GROUPE POUR L'UNION 31

Le déplacement est une de leur préoccupation car ils avaient leurs habitudes sur le cœur de ville. C'est quoi qui est prévu pour ce déplacement ?

ISABELLE GODEAS, ADJOINTE A L'ACTION SOCIALE

La plupart des adhérents ont déjà leur moyen de locomotion, certains se déplaçaient avec la Main tendue. Cela ne change pas. Pour ceux qui seraient en difficulté, on a proposé de mettre à disposition le minibus des associations car il est peu utilisé en semaine.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- de l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette cession.

4 - Finances

4.1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre les résultats du Compte Administratif 2020 au Budget Primitif 2021, de manière anticipée, soit :

- Excédent de fonctionnement reporté : 2 776 806.35 €
- Résultat de la section de fonctionnement 2020 : 619 094.70 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement 2020 : 207 764.57 €

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2020 de la façon suivante :

- **Excédent de fonctionnement reporté 2020 (R002) : 3 395 901.05 €**
(Composé du résultat positif de la section de fonctionnement, soit 619 094.70 + l'excédent de fonctionnement reporté, soit 2 776 806.35)
- **Report de l'excédent de la section d'investissement en R001 (investissement) de 2021 : 207 764.57 €.**

DAVID ROFE, ADJOINT AUX FINANCES ET AUX RESSOURCES HUMAINES

J'adresse mes remerciements appuyés aux différents services de la mairie qui ont participé à l'élaboration de ce budget 2021, la direction générale et M. Durand, la direction financière et Mme André, la direction des ressources humaines et Mme Hamard. Je les remercie encore une fois pour le très gros travail accompli. Ce budget est voté tôt. Aujourd'hui nous votons le budget primitif 2021. Il y a une grande différence avec le vote du budget de l'an passé, puisque nous votons le budget primitif avant d'avoir validé le compte administratif 2020. Or pour construire le budget 2021 nous avons besoin de partir des résultats 2020, et c'est l'objet de cette délibération. C'est de reprendre par anticipation les résultats 2020. Ce travail est effectué sous le Contrôle de l'Etat par la trésorerie générale.

Ce soir je vous présente les résultats. Les deux nombres à retenir sont le résultat de la section de fonctionnement à 619 094 € et le résultat de la section d'investissement avec un excédent à 207 764 €. Ces résultats sont bons. Ils montrent une situation particulièrement saine.

Ces résultats sont le point de départ du budget 2021. Ces montants se retrouvent dans le budget 2021. Les résultats sont meilleurs que ce que l'on pensait obtenir notamment au point de vue des recettes budgétaires. Nous avons eu de bonnes surprises en fin d'année, ce qui permet de présenter un résultat largement excédentaire, ces résultats nous amènent à l'excédent global de clôture, c'est-à-dire les réserves de la commune, nous redémarrons avec un excédent de 3 603 665 €. Nos réserves sont confortées cela montre les bons résultats financiers de l'année 2020. En résumé l'excédent de fonctionnement est supérieur aux prévisions et la section d'investissement est en excédent, ce qui n'est pas toujours le cas, car nous avons eu beaucoup de subventions de nos partenaires. Les réserves sont confortées, l'objet de cette première délibération est d'acter la reprise anticipée de ces résultats.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 abstentions au vote,

- de reprendre les résultats du Compte Administratif 2020 au Budget Primitif 2021, comme indiqué ci-dessus.
- de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2020 comme indiqué ci-dessus.

4.2. Budget primitif 2021 – Subventions aux associations

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du projet de Budget Primitif 2021, examiné par la Commission Finances et Budget du 18 janvier 2021.

Le Budget Primitif présente un suréquilibre en section de fonctionnement comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	6 000 364.46 €	6 000 364.46 €
Fonctionnement	13 031 670.89 €	15 828 549.05 €

Et intègre le résultat anticipé du Compte Administratif 2020 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté : **3 395 901.05 €** (article R002)
- Excédent d'investissement reporté : **207 764.57 €** (article R001)

DAVID ROFE, ADJOINT AUX FINANCES ET AUX RESSOURCES HUMAINES

La deuxième délibération porte sur le budget primitif 2021 et notamment les subventions aux associations. Ce budget ne prend pas en compte d'éventuelles nouvelles mesures de restrictions des déplacements, d'ouverture de nos établissements.

C'est un budget qui a été construit en prenant comme hypothèse que nous pourrions ouvrir tous les services et que l'année se déroulerait normalement. S'il y avait de nouveau un confinement avec une fermeture des services nous ferions une décision modificative en cours d'année pour prendre en compte cette nouvelle situation.

Le budget a déjà été détaillé lors du débat d'orientation budgétaire, vous avez eu le document de 200 pages et vous avez eu une note de synthèse qui résume bien le budget.

Je vous présente les principaux éléments : les dépenses courantes depuis 2013 sont stables, elles augmentent hors effet d'inflation de 0,4 % par an, les charges de fonctionnement sont globalement stables à 11 251 000 €. Les subventions aux associations sont globalement en baisse, les dépenses de personnel sont à 7 millions d'euros, elles sont stables. Nous avons quelques dépenses en hausse dont l'alimentation avec l'accélération du mouvement de fournitures de produits bio et/ou locaux. Les coûts de contrôles et de maintenance sont toujours en hausse.

Les subventions aux associations pour 2021 sont en baisse, il y a un jeu d'écriture comptable.

En 2021 nous avons 6 associations qui renoncent à une subvention. La règle fixée depuis 2014 est qu'aucune subvention n'est automatique. Une association qui souhaite une subvention doit en faire une demande écrite, l'association subventionnée doit fournir tous les ans un bilan financier. Ce sont à ces 3 conditions que nous accordons des subventions. L'Union festivités ne fait pas de demande cette année, elle avait eu 15 000 € en 2020, il y a eu peu d'activités donc elle n'a pas utilisé sa subvention. Pour les autres associations nous sommes sur la même logique : L'Union socio familiale, Le Quadrille occitan, le Comité de jumelage, l'APEM (association des parents de l'école Montizalquier), les 1000 Pattes renoncent à leur subvention.

Le Dojo Unionais a fait une demande de 1 000 € supplémentaire, à 13 000 €, pour prendre en compte son engagement pour le sport pour tous et les stages d'été. Le Théâtre n'a pas demandé de subvention en 2020 car le festival n'avait pas eu lieu, cette année une demande est déposée. Pour l'ACCA (association de chasse), la FCPE (association de parents d'élèves), l'Ostal d'Occitania nous avons des variations de subvention. Pour la MJC c'est compliqué, la subvention habituelle est de 4000 €, avec cette année un surplus d'un montant de 13 569 € mais ce surplus va être compensé par un versement de la MJC, se sera expliqué dans une délibération plus tard.

MONSIEUR LE MAIRE

Je voudrai remercier les 6 associations, qui ont fait preuve de beaucoup de compréhension. Les subventions ne sont pas automatiques, elles sont liées à une certaine activité envers leurs adhérents et la ville. Ces 6 associations ont décidé de ne pas demander de subvention. Je remercie les associations L'Union Festivités, le Comité de jumelage, le Quadrille Occitan, L'Union Socio Familiale, Les Mille pattes, et L'APEM qui ne demandent pas de subvention à la ville en 2021, ce qui représente la somme de 20 000 €. Elles sont remerciées pour leur civisme et le sens de leur intérêt commun. Je remercie également L'Ostal Occitania qui demande 700 € au lieu de 800 €. Et je remercie aussi les associations qui ne demandent pas de subvention au CCAS : la Main Tendue, Passiflore et CCFD Terre solidaire soit l'équivalent de 3 100 €.

DAVID ROFE, ADJOINT AUX FINANCES ET AUX RESSOURCES HUMAINES

Les recettes de fonctionnement sont les impôts, les différentes taxes, les recettes de service et les dotations de l'Etat. Globalement nous connaissons une baisse constante des recettes depuis 2014. Nous arrêtons les recettes 2021 à 12 422 000 €.

Nous avons une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). La dotation que verse l'Etat à la commune pour les services qu'elle rend au nom de l'Etat, 100 000 € perdus cette année, la DGF sera de 259 000 €, la commune avait 1,5 million il y a une dizaine d'années.

C'est une grosse chute. Les droits de mutation seront en baisse par rapport à 2020 qui a été une année exceptionnelle avec des droits de mutation particulièrement élevé. Les droits de mutation constituent la taxe que la commune perçoit quand il y a une transaction immobilière.

Cela montre le dynamisme du marché immobilier à L'Union. En 2020 le montant était une grosse surprise, nous ne l'avions pas anticipé. En 2021 nous sommes prudents et prévoyons une légère baisse de ces droits. La CAF reste une inconnue car nous étions sous le système de contrat enfance jeunesse et on passe à la convention territoriale globale,

Nous avons eu une année 2020 particulièrement élevée en dotation de la CAF nous anticipons une légère baisse en 2021, un retour peut-être à la normale. Il reste des inconnues sur ce point.

Les loyers ne devraient pas bouger, la commune perçoit environ 300 000 € tous les ans de loyer : la Poste, le restaurant, la gendarmerie, et d'autres locaux de ce type. Pour l'augmentation des recettes nous anticipons une augmentation des recettes des services par rapport à 2020 qui a été une année particulièrement basse car il n'y a pas eu de facturation pendant plusieurs mois des cantine, ALAE, et des recettes du marché de plein vent. Nous revenons à une situation normale en 2021. Nous prévoyons également une hausse mineure des impôts locaux à 250 000 € sur un total de 4 300 000 €.

J'ai qualifié le budget 2021 de renforcé car nous avons un excédent brut prévisionnel de 1,2 million. C'est ce que nous dégageons réellement du fonctionnement de la mairie. Cet excédent permet d'investir. La commune a besoin de faire des excédents pour pouvoir investir.

Nous avons un plan d'investissement assez ambitieux jusqu'en 2025, il faut le financer et les excédents que nous dégageons chaque année nous permettent de le faire et 2021 devrait être une année correcte sur ce plan-là.

En investissement c'est une grosse année car nous envisageons un peu plus de 5 100 000 € d'investissement.

Pour 95% nous sommes sur des dépenses d'équipement, c'est-à-dire des investissements pour les bâtiments, les équipements publics.

Pour les emprunts, 286 000 € est le montant des remboursements. Cela représente 5% de notre budget d'investissement, c'est minime.

Cela signifie que 95% de l'argent qu'on affecte aux investissements vont bien sur des opérations d'équipement.

A 80% nous les finançons sur des ressources propres que sont les subventions. L'auto financement est obtenu grâce aux excédents.

Nous envisageons pour 2021 un emprunt de 1 million, on aurait pu se passer de cet emprunt si on le ramène à l'excédent car on a des réserves suffisantes, on dégage tous les ans 1 million d'euros.

Mais ne pas emprunter serait une erreur de gestion car les taux sont extrêmement bas. Pour les 4 dernières années nous avons eu des emprunts à 0%, à 0,6- 0,7%, rien qu'avec le jeu de l'inflation à venir il est possible que nous remboursions moins que ce que nous avons emprunté.

La période est favorable aux emprunts, ne pas emprunter aujourd'hui serait une véritable faute de gestion. Nous souhaitons garder 20% des investissements de l'année en emprunt.

CHRISTINE GENNARO SAINT, GROUPE POUR L'UNION 31

L'année dernière lors du conseil municipal du 10 juin on avait voté contre le budget primitif, sauf pour les subventions aux associations. C'est une remarque qui n'a pas été inscrite dans le PV. Cette fois-ci nous voterons contre sauf pour les subventions aux associations.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 votes contre,

- D'adopter le Budget primitif 2021 comme présenté ci-dessus et dans l'annexe détaillée.

4.3. Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP)

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal le réajustement et la modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement prévus au Budget Primitif 2021 de la façon suivante :

- **2018-01 Réhabilitation de la Piscine**

AP : 4 920 000 €

CP 2017 : 18 720 €

CP 2018 : 225 369 €

CP 2019 : 1 732 562 €

CP 2020 : 1 594 638.61 €

CP 2021 : 1 348 710.39 €

- **2018-02 Construction d'un Dojo**

AP : 1 550 000 €

CP 2018 : 40 119 €

CP 2019 : 997 398 €

CP 2020 : 408 373.65 €

CP 2021 : 104 109,35 €

- **2019-01 Accessibilité**

AP : 854 712 € (Pour mémoire, avant la création de l'AP, les dépenses se sont élevées à 393 411 €)

CP 2019 : 232 712 €

CP 2020 : 49 066 €

CP 2021 : 422 934 €

CP 2022 : 150 000 €

- **2019-02 Multi-accueil Petite enfance**

AP : 770 000 €

CP 2019 : 18 834 €

CP 2020 : 456 217.60 €

CP 2021 : 294 948.40 €

- **2019-03 MJC**

AP : 400 000 €

CP 2020 : 296 406.25 €

CP 2021 : 103 593.75 €

- **2019-04 Piste d'athlétisme et terrain d'honneur**

AP : 750 000 €

CP 2020 : 694 523 €

CP 2021 : 55 477 €

- **2020-01 Rénovation du Gymnase C300 et de l'ancien Dojo**

AP : 500 000 €

CP 2021 : 350 000 €

CP 2022 : 150 000 €

DAVID ROFE, ADJOINT AUX FINANCES ET AUX RESSOURCES HUMAINES

L'autorisation de programme est une autorisation de dépense sur un gros équipement. Le crédit de paiement c'est l'étalement de cette somme sur plusieurs années (AP/CP). 7 opérations entrent dans ce système : la piscine, la piste d'athlétisme et le terrain d'honneur, le multi accueil Graines d'étoiles, la rénovation de la MJC, la reconstruction du dojo et du gymnase C300, les opérations d'accessibilité. Ce sont les 7 plus grosses opérations d'investissement.

Je présente certaines AP/CP depuis plusieurs années. La 1ère AP/CP concerne la piscine avec un changement d'autorisation de programme, nous connaissons aujourd'hui le coût définitif de 4.900.000 €.

Il y a un dépassement car c'est un chantier compliqué et difficile, avec des surprises à chaque nouvelle intervention, par exemple les tuyauteries étaient sous le bâtiment et on n'avait pas connaissance de leur état.

Pour les 6 autres opérations, l'économie générale des opérations ne change pas. Le coût reste tel qu'envisagé, mais nous étalons les crédits de paiement, il n'y a aucune surprise.

Pour conclure je partage 4 ratios, les ratios obligatoires les plus significatifs pour la situation budgétaire de la commune.

Le premier montre que le coût des services municipaux est plus bas que la plupart des autres communes, c'est-à-dire que nous dépensons moins en fonctionnement par habitant, ils sont près de 15% plus bas. En dépenses d'équipements nous investissons plus que la plupart des communes équivalentes, nous sommes à 35% au-dessus de ce que font les autres communes. Le 3ème ratio est l'encours de dette par habitant, nous sommes beaucoup moins endettés que les autres communes, de plus nous avons une dette quasi gratuite car c'est un endettement récent qui a bénéficié de taux extrêmement bas.

Notre dette ne coûte quasiment rien à notre budget. Des communes endettées depuis 15 ans gardent des emprunts à 6, 7 ou 8 % ce qui pèse beaucoup plus sur leurs comptes.

Le coût des intérêts d'emprunt représente 30 000 € à rapprocher des 12 millions de budget de fonctionnement.

Les emprunts ne coûtent rien. Le dernier ratio est l'imposition par habitant. Les Unionais payent moins d'impôts que des communes équivalentes. Pour conclure, les dépenses sont maîtrisées, nous avons un très haut niveau d'investissement autofinancés à 80% avec beaucoup de subventions et l'utilisation d'excédent annuel. La fiscalité reste parmi la plus basse des villes de notre catégorie et nos réserves sont confortées.

MONSIEUR LE MAIRE

Avoir un excédent global de clôture en hausse à 3,6 millions d'euros est un tour de force. J'adresse mes félicitations à l'ensemble des services pour l'accès aux subventions externes comme les subventions des partenaires Etat, Région, Département, CAF et des communes voisines.

Cela montre un fort taux de recouvrement sur nos investissements. Nous avons un programme ambitieux de rénovation de bâtiments de la commune qui s'embellit et se renforce au niveau de la pérennité des infrastructures, c'était une priorité.

Nous allons continuer à rénover le bâti. Ce travail démontre que nous arrivons à moderniser notre commune, à conforter notre excédent global de clôture et à maintenir les taux d'imposition les plus bas d'Occitanie.

J'adresse mes félicitations à tous les services, à Mme André pour sa discrétion et sa grande efficacité, qui, derrière ces chiffres œuvre au quotidien pour la maîtrise des dépenses courantes de la commune. Félicitations à M. Durand pour son travail et son extrême professionnalisme pour sa parfaite maîtrise des services.

Remerciement à M. Rofé pour son travail de suivi et la qualité de sa présentation qui en 25 minutes nous présente les grandes caractéristiques du budget.

CHRISTINE GENNARO SAINT, GROUPE POUR L'UNION 31

Cette présentation appelle de nombreuses remarques et de grands étonnements. Pourquoi voter si tôt ce budget si on n'a pas tous les éléments ? Vous vous félicitez des excédents alors que c'est accessoirement grâce en partie à la hausse des impôts de 2020 et à un emprunt pas forcément justifié. Puisque si je reprends vos propos de l'instant vous trouvez super d'avoir emprunté pour

rien parce que les taux sont bas, c'est étrange comme présentation. Merci à nous de ne pas avoir endetté la commune à l'époque où les taux de marché étaient chers, il y a là aussi sans doute les restes d'un bel héritage. Je croyais également que c'était mal d'avoir une cagnotte, mais plus sérieusement c'est un coût sur le pouvoir d'achat pour les Unionais. Quand notre groupe a étudié le Conseil Municipal, sur le document du budget primitif en page 3 on a été interpellé par le produit fiscal concernant la taxe foncière qui prend en considération l'évolution du taux à 6%. Sur ce point-là nous avons besoin de vos éclairages. Pour rappel sur la taxe foncière le groupe majoritaire à L'Union a voté une augmentation du taux communal de 22,4%, puisqu'on on est passé de 11,23% à 13,77%. La réforme fiscale de 2021 a un impact pour les communes puisque le taux de foncier bâti que percevait le Conseil Départemental va aller aux communes. Donc notre taux de foncier bâti était de 13,77%, si on le rajoute au taux du foncier bâti du Conseil Départemental (environ 21%) on devrait être aux alentours d'un taux de référence pour 2021 de 35%. Et si j'applique les 6% est ce que ça veut dire que le taux de référence 2021 passerait à 37,81% ? Est-ce que c'est là qu'on signale cette augmentation d'impôts locaux de 6% ? Avez-vous les éléments ?

DAVID ROFE, ADJOINT AUX FINANCES ET AUX RESSOURCES HUMAINES

Le vote des taux se fera le 14 avril, nous ne votons pas les taux aujourd'hui puisque nous devons connaître les bases sur lesquelles vont s'appliquer ce taux. On a envisagé un passage d'un taux de 35,67 à 37, 81%. Je vous avais présenté une diapositive détaillée à ce sujet lors du DOB (débat d'orientation budgétaire).

Je serai transparent et je détaillerai le mécanisme avec la reprise des taux du Département. C'est un sujet complexe, difficile à présenter.

Le 14 avril je me focaliserai là-dessus car c'est un calcul compliqué. Cette réforme applicable en 2021 ne rend pas les finances communales très claires pour les citoyens et c'est bien dommage. En plus se télescope un travail fait par Toulouse Métropole au sujet des taux de TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) avec des conséquences sur la fiscalité. Les taux que nous annonçons aujourd'hui et que vous avez rappelé ont toutes les chances de ne pas être appliqués cette année puisque la métropole souhaite augmenter assez fortement ses taux d'impositions en échange d'une baisse des taux communaux.

C'est un autre débat et on l'abordera en avril, on aura plus de matière pour en discuter. Lors du DOB ces questions ont été abordées. Ce soir il n'y a pas de surprise on est sur la continuité de ce que je vous ai présenté en décembre.

MONSIEUR LE MAIRE

Il y a des discussions à l'échelle de la Métropole auxquelles je participais cet après-midi qui auront un impact sur le vote des taux. On ne vote pas les taux aujourd'hui car on attend de la part de l'Etat une communication qui va nous donner les bases réelles de la ville sur lesquelles s'appliqueront les taux.

Tant qu'on ne connaît pas ces bases réelles, il est difficile de voter un taux. Cependant, des discussions ont lieu à l'échelle de la Métropole qui n'ont pas encore aboutie et qui changeraient ces taux.

Une baisse significative du taux de TEOM serait plus que compensée par une hausse de la taxe foncière de Toulouse Métropole qui aurait un impact sur les Unionais mais qui serait rééquilibrée à travers une baisse des taux fonciers communaux. Tout cela est encore flou, c'est bien que nous attendions, cela permettra de voir plus clair le 14 avril.

CHRISTINE GENNARO SAINT, GROUPE POUR L'UNION 31

Pour nous c'est difficile de voter avec toutes ces zones d'ombres. Je reviens aussi sur un des propos tenus par M. Rofé, je le cite « ce soir les résultats sont d'autant plus excellents » « que les impôts ont été augmentés ». J'ai envie de rajouter, c'est même retraduit sur les réseaux sociaux puisque certains Unionais demande si l'économie vient de la non distribution des chocolats.

Vous avez indiqué un budget d'investissement de 30 000 €, vous avez parlé non pas de vidéosurveillance mais de vidéoprotection, et vous avez évoqué un budget de 15 000 € pour les bornes anti moustiques ou encore pour Cornaudric 50 000 €. Est-ce qu'on peut avoir plus d'éléments là-dessus s'il vous plaît ?

DAVID ROFE, ADJOINT AUX FINANCES ET AUX RESSOURCES HUMAINES

Vous souhaitez des détails sur les opérations de vidéoprotection, les bornes de moustiques et les travaux de Cornaudric. La vidéoprotection concerne la surveillance des bâtiments municipaux, elle est réalisée en partenariat avec la gendarmerie.

Pour les bornes anti moustiques, nous avons fait un test en 2020 avec 4 bornes, en 2021 nous ferons un bilan de l'efficacité de ces bornes et verrons pour en installer d'autres. Vous parlez d'opérations de quelques milliers d'euros, le budget d'investissement c'est 5 millions d'euros, j'ai du mal à rentrer dans ce détail. En 2021 nous allons avoir peut-être plus de 200 opérations d'investissement, il y a des grosses comme la piscine mais il y en a des dizaines et des dizaines de petites et je ne peux pas vous donner le calendrier précis. Au château de Cornaudric pour l'essentiel ce sera l'accessibilité du parc. L'objectif est d'ouvrir le parc aux Unionais dans la mesure du possible. Quand un domaine privé devient espace public on a des normes à respecter. Il faut être très prudent, mais l'objectif est de l'ouvrir rapidement. Nous avons prévu 50 000 €, il faut un parking, combler la piscine et sécuriser les abords.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 abstentions au vote,

- d'adopter le réajustement et la modification des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement prévus au Budget Primitif 2021 tels que présentés ci-dessus.

4.4. Loyer du restaurant La Bonne Auberge

Considérant la situation de crise sanitaire,

Considérant les recommandations des pouvoirs publics,

Vu la demande formulée par les gérants du restaurant La Bonne Auberge.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'exonérer les gérants du restaurant La Bonne Auberge du règlement de trois mois de loyer dus à la ville de L'Union, propriétaire des locaux, soit un montant de 3 X 2 374 € soit 7 122 €, correspondant aux loyers des mois de novembre et décembre 2020 et janvier 2021.

MONSIEUR LE MAIRE

On en profite pour transmettre toute notre solidarité à tous les restaurateurs de la commune qui traversent une période extrêmement difficile, en espérant qu'ils puissent reprendre leurs activités le plus tôt possible. Malheureusement cela n'en prend pas le chemin vu les dernières nouvelles qu'on vient de recevoir à l'instant sur l'impact de la crise Covid dans le département de la Haute-Garonne.

CHRISTINE GENNARO SAINT, GROUPE POUR L'UNION 31

On va soutenir cette délibération, on regrette qu'on n'ait pas pu se réunir en commission économique tel qu'on l'avait éventuellement évoqué l'année précédente pour discuter de l'exonération de la TPLE pour les commerçants Unionais.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- d'exonérer les gérants du restaurant La Bonne Auberge du règlement de trois mois de loyer dus à la ville de L'Union, propriétaire des locaux, soit un montant de 3 X 2 374 € soit 7 122 €, correspondant aux loyers des mois de novembre et décembre 2020 et janvier 2021.

4.5. Snack de la piscine municipale – lancement d'une procédure de mise en concurrence – Fixation de la redevance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'évolution de la réglementation intervenue avec l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, et entrée en vigueur le 1er juillet 2017, il est désormais obligatoire pour l'autorité compétente d'organiser une procédure de sélection préalable lorsque le titre permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique.

La procédure doit présenter toutes les garanties d'impartialité, de transparence et comporter des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Dans ce cadre Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder aux mesures de publicités nécessaires et de mettre en œuvre une procédure de mise en concurrence pour l'attribution de l'exploitation et la gestion d'un snack-buvette mis à disposition des usagers.

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance d'occupation du snack-buvette pour un montant minimal de 3 000€ pour 4 mois d'exploitation du 05 juin 2021 au 26 septembre 2021, avec une ouverture permanente du 26 juin au 05 septembre, et adaptée avant et après ces dates.

Le montant de la redevance sera déterminé par le Conseil Municipal suite à la mise en concurrence, en fonction de l'offre la mieux-disante.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De lui permettre de procéder aux mesures de publicité et au lancement de la procédure de mise en concurrence nécessaire à l'attribution de la gestion d'un snack-buvette mis à disposition des usagers. L'exploitation du snack-buvette devra être soucieuse de son bilan carbone. La qualité et la diversité alimentaires sont une priorité, associées à une réduction des gaz à effet de serre.
- De fixer le montant minimal de la redevance d'occupation à 3 000 €.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De permettre à M. Le Maire de procéder aux mesures de publicité et au lancement de la procédure de mise en concurrence nécessaire à l'attribution de la gestion d'un snack-buvette mis à disposition des usagers. L'exploitation du snack-buvette devra être soucieuse de son bilan carbone. La qualité et la diversité alimentaires sont une priorité, associées à une réduction des gaz à effet de serre.
- De fixer le montant minimal de la redevance d'occupation à 3 000 €.

5 - Jeunesse

5.1. Partenariat avec la MJC – Mise à disposition de personnel – Subvention compensatoire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le partenariat entre la Maison des Jeunes et de la Culture de L'Union et notre commune :

- Une convention d'objectifs et de moyens valorise notamment les contributions municipales,
- La mise à disposition d'agents municipaux,
- La réhabilitation des locaux.

Ce partenariat a été formalisé le 9 novembre 2016 par la conclusion d'une Convention d'Objectifs et de Moyens (C.O.M) pour la période 2016/2018, renouvelée le 19 décembre 2018 pour la période 2019/2021.

Cette convention précise les missions de la MJC et notamment celles relatives à l'accueil des 11/17 ans et les actions à développer pour établir un partenariat avec le centre de loisirs élémentaire.

Ce partenariat se traduit notamment par :

- Le financement du poste de Directeur et du poste d'Animateur pour un montant de 100 000 € par an environ,
- La mise à disposition de locaux et le financement de l'entretien de ces locaux pour un montant de l'ordre de 45 000 € environ,
- Une subvention de fonctionnement annuelle de 4 000 €.

Dans le cadre de ce partenariat, une convention pour la mise à disposition d'agents municipaux pour un montant de 6 000 € par an environ, a été signée en 2018 visant à favoriser l'accueil des 11-14 ans, fréquentant le centre de loisirs, au sein de la MJC et leur permettre de bénéficier d'activités mieux adaptées à leur tranche d'âge.

Cette action s'est traduite par une augmentation de la fréquentation de la MJC par les 11-14 ans durant les périodes concernées et, en parallèle, une diminution de l'accueil de ces jeunes sur le centre de loisirs.

De nouvelles activités ont pu être proposées et la présence d'un agent de la collectivité a permis d'assurer une continuité des activités à la MJC durant l'organisation des séjours.

Bien que l'année 2020 ait été impactée par la crise sanitaire, le partenariat s'est poursuivi sur cette action, permettant de développer et mieux structurer les offres d'activités.

La convention de mise à disposition prévoyait la nature des fonctions exercées par le fonctionnaire territorial mis à disposition, les modalités de remboursement des frais (rémunération et charges sociales) et la durée de la mise à disposition (un an renouvelable deux fois)

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'attribuer à la MJC une subvention équivalente au montant du remboursement des frais (rémunération et charges sociales) facturés à la MJC, soit la somme de 13569,42 € répartie comme suit :

- **2018**
Julie TEDO : 111.50 heures x 16.47€ = 1836.40€
- **2019**
Julie TEDO : 273 heures x 16.47€ = 4496.31€
Patrick BACHOU : 91.50 heures x 15.87€ = 1452.10€
- **2020**
Patrick BACHOU : 364.50 heures x 15.87€ = 5784.61

Par ailleurs, en 2021, au vu des besoins et de la réussite de ce projet, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- de renouveler la convention de partenariat avec la MJC en mettant à disposition deux animateurs.

Enfin, afin d'améliorer les conditions de fonctionnement et d'accueil, des travaux de réhabilitation de la MJC/Espace Culturel ont été engagés en 2020 pour un montant total TTC de 400 000 €, financés comme suit :

Montant de l'opération (autorisation de programme) : 400 000 €

FCTVA (16.404% sur la base TTC de l'AP) : 54 680 €

Financement Région obtenu : 57 970 €

Soit

	€	%
AP	400 000	100
Région	57 970	14
FCTVA	54 680	14
Commune	287 350	72

L'objectif de cette opération de réfection était multiple :

- Améliorer la ventilation, le confort thermique et acoustique,
- Rendre le bâtiment conforme aux normes d'accessibilité et de sécurité incendie,
- Améliorer la fonctionnalité de l'établissement et la distribution et des salles.

M. Le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de mise à disposition de deux agents municipaux auprès de la MJC,
- de l'autoriser à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant,
- de l'autoriser à verser à la MJC une subvention d'un montant de 13569,42 € afin de compenser le remboursement des frais de mise à disposition versées par la MJC à la ville pour la période 2018-2020.

MONSIEUR LE MAIRE

Salutations à la MJC, à son président, à son conseil d'administration, aux salariés et à son directeur, nous sommes très heureux de leur mettre à disposition ces nouveaux locaux qui vont leur permettre d'étendre leurs activités et gagner en rayonnement.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- d'approuver la convention de mise à disposition de deux agents municipaux auprès de la MJC,
- d'autoriser M. Le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant,
- d'autoriser M. Le Maire à verser à la MJC une subvention d'un montant de 13569,42 € afin de compenser le remboursement des frais de mise à disposition versées par la MJC à la ville pour la période 2018-2020.

6- Ressources Humaines

6.1. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- La modification du tableau des effectifs

Dans la perspective de la réussite à l'examen professionnel d'un agent de la Police Municipale, la création de :

Filière Police :

Un grade de chef de service de police municipale

Catégorie : B

Service : Police Municipale

Durée hebdomadaire : 35 heures

Un grade de brigadier-chef principal à temps complet sera libéré

- L'inscription au budget des crédits correspondants

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- d'adopter la modification du tableau des effectifs de la façon énoncée plus haut.
- d'inscrire cette modification des effectifs au budget des crédits correspondants.

7- Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne - SDEHG

7.1. Diagnostic énergétique du château de Malpagat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux et propose à la Commune d'inscrire un bâtiment dans ce programme.

Ce programme sera financé à 95% par l'ADEME, la Région et le SDEHG, et une charge de 5% restera à la Commune, soit un maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Le Château de Malpagat, dont certains travaux de rénovation énergétique comme le remplacement des menuiseries extérieures sont identifiés comme à réaliser, serait concerné par la mise en œuvre de ce diagnostic.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- demander un diagnostic énergétique pour le Château Malpagat,

- l'autoriser à signer tous les documents y afférant,
- s'engager à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment,
- s'engager à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- de demander un diagnostic énergétique pour le Château Malpagat,
- d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents y afférant,
- de s'engager à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un maximum de 300€ par bâtiment,
- de s'engager à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

7.2. SDEHG – Petits travaux urgents

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser, dans les meilleurs délais, des petits travaux urgents d'éclairage public et connexes, le SDEHG propose à la Commune une procédure simplifiée visant à autoriser Monsieur le Maire à engager ces travaux, pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000 € annuels de contribution communale.

Pour chaque dossier ainsi traité, une lettre d'engagement financier sera signée par le Monsieur le Maire qui :

- adressera par écrit à Monsieur le Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
- validera les études détaillées transmises par le SDEHG et la participation de la Commune pour chacun des projets ainsi traités ;
- assurera le suivi annuel des participations communales engagées ;
- en informera le Conseil Municipal et présentera un compte-rendu annuel d'exécution faisant état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération de principe.

Chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la Commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à engager des petits travaux urgents d'éclairage public et connexes, pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000 € annuels de contribution communale avec la signature d'une lettre d'engagement financier,
- de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € par an ;
- de l'autoriser à signer tout document relatif aux travaux correspondant.

CHRISTINE GENNARO SAINT, GROUPE POUR L'UNION 31

Quels sont les travaux qui ont lieu boulevard des Fontanelles ? Est-ce que c'est en lien avec le SDEHG ? Des Unionais se sont demandés si des candélabres étaient déplacés.

MONSIEUR LE MAIRE

C'est une réfection de l'éclairage public.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- d'autoriser M. Le Maire à engager des petits travaux urgents d'éclairage public et connexes, pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000 € annuels de contribution communale avec la signature d'une lettre d'engagement financier,
- de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € par an ;
- d'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondant.

8- Toulouse Métropole

8.1. Rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole (enquête sur la mise en place des métropoles) au titre des exercices 2013 et suivants.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire du rapport d'observations définitives cité en objet.

Ce rapport, joint en annexe, doit être soumis au Conseil Municipal afin qu'il donne lieu à débat.

MONSIEUR LE MAIRE

La Chambre Régionale des Comptes a porté une étude sur 2 sujets concernant la Métropole. Le premier est sur le contrôle des comptes et la gestion de Toulouse Métropole. Le professionnalisme de la Chambre Régionale des Comptes est ici salué. Un deuxième rapport porte sur le contrôle des comptes et sur la gestion de Toulouse Métropole avec un focus sur la territorialisation de la politique du logement au titre des exercices 2013 et suivants.

Le premier rapport est dense et précis, il est structuré en 5 chapitres. La présentation du territoire est très intéressante, il y a des remarques et des recommandations sur la gouvernance et le pilotage de la Métropole, sur l'intégration communautaire, sur le théâtre et l'orchestre du Capitole, et sur la situation financière de Toulouse Métropole. J'attire l'attention sur quatre points :

1 - Dans le chapitre territoire et enjeux est souligné le fait que le développement économique est axé sur une stratégie qui se concrétise par la priorité donnée aux grands équipements à rayonnement international et à l'articulation avec les acteurs de la filière aérospatiale universitaire afin de préserver l'attractivité du territoire.

Vous savez que le débat politique dans une métropole porte principalement sur la façon dont on positionne le curseur entre investissement pour l'attractivité du territoire versus les dépenses de proximité comme la voirie ou la politique sociale.

Là-dessus il y a des désaccords politiques. C'est l'essence même de la démocratie. Je souligne un point dont j'ai souvent parlé au micro de la Métropole à savoir le parc des expositions qui a été livré, représente un investissement entre 350 et 400 millions d'euros dans le mandat précédent, c'est-à-dire près de 20% de l'ensemble des investissements de l'ancien mandat.

L'éclairage de la crise Covid sur cet équipement peut interroger sur sa destination et son avenir. Là-dessus, des débats doivent avoir lieu.

2 - Un deuxième point souligné par la Chambre Régionale des Comptes est l'Agence d'attractivité de Toulouse indiquant qu'il n'y a pas de discussion au sein de la Métropole sur le niveau de financement à attribuer à cette agence.

3 - Il y a un chapitre intéressant sur la mutualisation des services avec la ville de Toulouse et Toulouse Métropole où une imbrication des services est normale vu le poids de la ville de Toulouse.

Mais la Chambre Régionale des Comptes alerte sur un mécanisme de refacturation annuel qui conduirait à faire porter par la Métropole une partie de la trésorerie de la ville de Toulouse entre 15 et 8 millions d'euros pendant la période de contrôle.

Ils invitent à une facturation plus régulière par trimestre. Les équilibres seraient retrouvés, c'est juste un portage de trésorerie qui est peut-être un peu trop long. Nous, nous avons du mal à comprendre cette mutualisation des services qui est faite de manière régulière mais compliquée à comprendre pour les communes externes à Toulouse. Il faudrait une meilleure compréhension de ces mécanismes.

4 - Un chapitre très important est consacré aux enveloppes communales, les enveloppes communales c'est ce qui est alloué à chacune des 37 communes pour effectuer travaux de voirie.

La Chambre Régionale des Comptes apporte un éclairage original en disant qu'au sein de la commission voirie il faudrait un débat. Pour qu'on comprenne, ces enveloppes communales qui sont fixes et qui doivent être revisitées car c'est un héritage de l'existence des activités propres des communes.

La métropolisation de ces enveloppes pourrait être un sujet, ce qui entraînerait des conséquences un peu difficiles et complexes à gérer. Mais au lieu d'avoir ces 37 enveloppes qui perdurent, on pourrait réfléchir à un autre mécanisme.

Surtout quand on ramène ces enveloppes au nombre de kilomètres que les communes ont à traiter, on s'aperçoit de disparité importante avec un rapport de 1 à 20 sur le budget disponible par kilomètre traité. Par exemple dans le tableau qui est fourni par la Chambre Régionale des Comptes on voit 2 extrêmes, le kilomètre de voirie coûte 32 000 € à Toulouse quand à Beaupuy il coûte 1 600 €. Ces enveloppes locales ont été baissées de 20% en 2015.

J'ai demandé qu'on ait un éclairage sur la destination de ces 25 millions d'euros. Il y a un questionnement fort car ces enveloppes communales ne sont pas revalorisées en fonction de l'indice des prix et si on livre de nouveaux quartiers, comme par exemple la Violette sud, l'enveloppe n'évolue pas, la ville de L'Union dispose de 800 000 € par an.

FREDERIC BAMIERE, CONSEILLER MUNICIPAL

On évoque depuis 2014 cette question de l'enveloppe communale. Quel va être l'événement qui va faire qu'enfin on va s'attaquer à ce problème ? On voit bien qu'il y a un déséquilibre énorme d'une commune à l'autre. Des communes souffrent. Quel peut être l'événement qui fera que ce sujet soit débattu au débat à la Métropole ?

MONSIEUR LE MAIRE

Je vous invite à lire les pages de la Chambre Régionale des Comptes sur les enveloppes communales, je pense qu'elles ne sont pas le reflet d'une convergence métropolitaine telle qu'elle devrait se produire.

La difficulté serait de tout mettre dans un pot commun avec des règles d'arbitrage pour intervenir dans telle commune. Cela a été le cas des 20% qui ont été transférés. C'est à dire augmenter la part qui serait métropolisée en diminuant d'autant les enveloppes communales. C'est difficile car certains maires veulent maintenir les enveloppes réservées à leur propre commune. La Chambre Régionale des Comptes a le mérite de dire que c'est un héritage du passé à faire évoluer.

Sur la gestion de l'eau il y a un jugement sévère de la Chambre Régionale des Comptes, la gestion de l'eau a fait l'objet d'une comparaison entre une DSP (délégation de service public) et une régie. Je cite la Chambre Régionale des Comptes « cet intéressant projet qui a consisté à comparer une régie et une DSP n'a pas été mené à terme puisque la proposition de gestion en régie n'a pu être analysé sur la base de critères comparables avec les propositions des délégataires ».

C'est un jugement dur.

Pierre Trautmann s'est opposée à cette vision, il a dit qu'il n'était pas d'accord. Mais il y a eu une affirmation de la Chambre Régionale des Comptes sur une compétition entre les 2 modes qui n'était pas juste. Il y a différentes alertes sur la soutenabilité des investissements nécessaires en matière d'eau. Il y a des points positifs comme le projet de contrat pour le privé qui apparaît

contraignant pour les délégataires en matière d'information de suivi, ce qui constitue autant de gages de sécurité pour l'EPCI. Cependant la Chambre demande à ce que l'assemblée délibérante puisse avoir accès à un suivi annuel exhaustif des prévisions et des réalisations d'investissement en disant que l'information présentée à l'assemblée délibérante apparaît incomplète et ne permet pas de disposer d'un suivi global des investissements.

Il y a une forte alerte sur le Théâtre et l'Orchestre du Capitole. Il est recommandé de transmettre annuellement au Conseil Métropolitain un rapport établissant un suivi de l'activité et des coûts de fonctionnement du Théâtre et de l'Orchestre.

C'est une question de stratégie à laquelle est confrontée Toulouse Métropole dans la gestion de ce théâtre et de cet orchestre : « la pérennité, qui passe en premier lieu par l'adaptation de ses moyens et à son ambition, en dépend ».

Il y a une alerte sur la situation financière, il faut arrêter de distinguer les encours de dettes de Toulouse Métropole, de Tisséo et de Décoset qui sont les 2 gros satellites de la Métropole. Dans les analyses financières il faut qu'on ait une approche consolidée de ces budgets principaux, des budgets annexes et des budgets des satellites de façon à pouvoir suivre le poids de la dette.

La Chambre donne un satisfecit en termes de finances pour 2018. Je vous invite à lire ces rapports. Je salue la qualité de l'Etat français, car un pays qui est capable d'avoir des Chambres Régionales des Comptes capables d'analyser les comptes des différentes collectivités et de produire des rapports aussi complets, c'est un pays qui marche bien, c'est un pays qui ne laisse pas dériver et qui exerce une analyse de l'ensemble des différentes communautés territoriales, c'est le signe d'un Etat organisé et fort.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- de prendre acte de la présentation du rapport d'observations définitives cité en objet et de la tenue du débat.

8.2. Rapport d'observations définitives portant sur le contrôle des comptes et de la gestion de Toulouse Métropole (enquête sur la territorialisation de la politique du logement) au titre des exercices 2013 et suivants.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire du rapport d'observations définitives cité en objet.

Ce rapport, joint en annexe, doit être soumis au Conseil Municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- de prendre acte de la présentation du rapport d'observations définitives cité en objet et de la tenue du débat.

9- Arrêtés du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au conseil municipal à chacune des séances obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

N° Arrêté de décision	Objet	Entreprise retenue et montant de l'opération T.T.C
2020-100	Modification n°6 - Marché public de travaux – Rénovation de la structure multi-accueil La Farandole – Lot 1 Gros Œuvre - Démolition Marché n°2019-23	Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des prestations supplémentaires non prévues dans le marché public initial afin de prendre en considération l'ajustement clôture barreaudé et garde-corps, pour un montant de 12 733.56 € TTC. Le nouveau montant du marché public est de 381 775.49€ TTC.
2020-101	Modification n°1 - Marché public de travaux – Réhabilitation de la piscine municipale de L'Union – Lot 9 « Revêtement résine » Marché n°2018-09	Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des prestations en plus-value et en moins-value, non prévues dans le marché public initial, afin de prendre en considération une prestation de finition remplacée par le carrelage et la suppression de la prestation goulotte, pour un montant de -12 205.24 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 111 520.76 € TTC.
2020-102	Modification n°1 - Marché public de travaux – Réaménagement des abords des vestiaires du stade Saint Caprais et mise aux normes des douches – Lot 3 : Eau chaude sanitaire Marché n°2020-08	Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires, non prévus au marché initial, afin de prendre en considération des travaux concernant la douche des vestiaires du stade Saint Caprais, pour un montant de 2 506.80 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 22 906.80 € TTC.
2020-103	Modification n°3 - Marché public de travaux – Réhabilitation de la piscine municipale de L'Union – Lot 8 « Revêtement sols durs- Faïence » Marché n°2018-09	Considérant que la réalisation par un autre prestataire ne permettrait pas de garantir les installations techniques du bassin et entraînerait une augmentation des coûts pour l'acheteur, notamment concernant les installations de chantier indépendantes et le planning de travaux contractuel, pour un montant de 73 783.56 € TTC. Le montant actuel du marché est de 335 401.52€ TTC.
2020-104	Désignation d'un cabinet d'avocats dans le cadre du contentieux Commune de L'Union / Brigitte COLOMIÉ	Considérant la requête introductive d'instance à Mesdames et Messieurs Les Magistrats formant le Tribunal Administratif de Toulouse pour Madame Colomié Brigitte, Considérant qu'il y a lieu de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette affaire. Le Cabinet Courrech et Associés Avocats (SCP) représente la Commune auprès des juridictions administratives et judiciaires afin de défendre les intérêts de cette dernière.
2020-105	Modification n°7 - Marché public de travaux – Construction du dojo municipal de la ville de L'Union – Lot n°3 du marché n°2018-13 Marché n°2018-18	Considérant qu'il est nécessaire de prendre en compte des prestations en moins-values pour le cotraitant SN SERVAT, pour un montant de - 10 168.42 € TTC. Le nouveau montant du marché est de 267 868.66€ TTC.

2020-106	<p>Modification n°4 - Marché public de travaux – Rénovation de la structure multi-accueil La Farandole – Lot 9 Plomberie, chauffage, sanitaire, ventilation <i>Marché n°2019-23</i></p>	<p>Considérant qu'il est nécessaire de prendre en considération des prestations en moins-value, non prévues dans le marché initial, ces prestations en moins-value concernant le plan d'évacuation et un évier, pour un montant de - 814.20 € TTC.</p> <p>Le nouveau montant du marché est de 35 929.14€ TTC.</p>
2020-107	<p>Demande de subvention auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, année 2021, pour deux opérations d'investissement</p>	<p>Considérant l'opération de remplacement des menuiseries sur différents biens communaux dont un ensemble crèches municipales et logements communaux d'urgence, ainsi que l'Hôtel de Ville (démarrage de chantier escompté au premier trimestre 2021),</p> <p>Une subvention, d'un montant de 445 000 €, est demandée auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2021 dans le cadre des opérations de rénovation de l'ancien DOJO et du gymnase C300 (stade G. Beyney) et du remplacement des menuiseries sur divers sites de la commune.</p>
2020-108	<p>Marché similaire au Lot 3 du marché n°2018-09 – Réhabilitation de la piscine municipale de L'Union – Renforcement des structures – Marché n°2020-12</p>	<p>Considérant que la Commune souhaite procéder à la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées à la société R3S dans le cadre du Lot 3 du marché n°2018-09,</p> <p>La Commune décide de retenir la société R3S, sise 18 ZA les Pignès 09 270 Mazères. Pour un montant global et forfaitaire de 34 853.04 € TTC.</p>
2021-01	<p>Modification n°7 - Marché public de travaux – Rénovation de la structure multi-accueil La Farandole – Lot 1 Gros Œuvre - Démolition <i>Marché n°2019-23</i></p>	<p>Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des prestations supplémentaires non prévues dans le marché public initial afin de prendre en considération la mise aux normes du trottoir et la pose d'un caniveau dans la rampe d'accès extension, pour un montant de 4 921.20 € TTC.</p> <p>Le nouveau montant du marché public est de 386 696.69 € TTC.</p>
2021-02	<p>Modification n°1 – Accord-cadre à bons de commande de fournitures courantes et de services – Exploitation et maintenance des installations thermiques, de traitement d'air et de climatisation <i>Marché n°2019-13</i></p>	<p>Considérant qu'il est nécessaire d'ajouter au DPGF P2 de nouveaux sites afin de réaliser la maintenance de nouveaux sites et de nouveaux équipements de CVC, pour un montant de 2 520.00 € TTC.</p> <p>Le nouveau montant du marché est de 47 834.40 € TTC.</p>
2021-03	<p>Modification n°3 - Marché public de travaux – Rénovation de la structure multi-accueil La Farandole – Lot 10 : Electricité courants forts faibles <i>Marché n°2019-23</i></p>	<p>Considérant qu'il est nécessaire de prendre en considération des travaux complémentaires concernant l'ajout d'un feu flash dans le local vestiaire et une alimentation électrique supplémentaire dans le dortoir, pour un montant de 465.97 € TTC.</p> <p>Le nouveau montant du marché est de 39 112.33€ TTC.</p>
2021-04	<p>Modification n°5 - Marché public de travaux – Réhabilitation de la piscine municipale de L'Union – Lot 12 « Chauffage, Ventilation, Climatisation » <i>Marché n°2018-09</i></p>	<p>Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires, non prévus dans le marché public initial, afin de prendre en compte le raccordement du réseau d'arrosage dans le local CTA, pour un montant de 2 276.34 € TTC.</p> <p>Le nouveau montant du marché est de 549 781.21 € TTC.</p>

2021-05	<p>Marché public sans publicité ni mise en concurrence – Réalisation d'un diagnostic territorial et élaboration d'un plan d'actions <i>Marché n°2020-14</i></p>	<p>Considérant la nécessité pour la commune de faire réaliser un diagnostic territorial et l'élaboration d'un plan d'actions, Décide de retenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La SCOP ARL Ipso Facto, sise 19 Chemin de Lanusse – 31 200 Toulouse <p>Pour un montant global et forfaitaire de 35 520.00€ TTC.</p>																																													
2021-06	<p>Rétrocession d'une concession au cimetière – Maraval Roger</p>	<p>Considérant le courrier de Monsieur MARAVAL Roger, en date du 5 janvier 2021, domicilié au 58 chemin de Malbou, 31240 L'Union, nous sollicitant pour la rétrocession de la concession n° C131, columbarium n°10, case 133.</p> <p>Monsieur Le Maire décide de répondre favorablement à cette demande en reprenant la concession n° C131, columbarium n°10, case 133 et de rembourser à Monsieur MARAVAL Roger les 2/3 du prix initial, un tiers restant acquis définitivement au Centre Communal d'Action Sociale.</p>																																													
2021-07	<p>Réhabilitation de la piscine municipale de L'Union – demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du Contrat de Territoire 2021</p>	<p>Considérant l'opération de réhabilitation de la piscine municipale, l'utilité publique, éducative et sociale de l'équipement, sa fréquentation et l'obsolescence du bâtiment ajoutée à l'évolution des normes, dont celles relatives à l'accessibilité, Considérant le plan de financement suivant :</p> <table border="1" data-bbox="657 965 1525 1137"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES</th> <th colspan="3">RECETTES</th> </tr> <tr> <th></th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">TRAVAUX</td> <td rowspan="5">3 593 115 €</td> <td rowspan="5">4 311 739 €</td> <td>DEPARTEMENT</td> <td>CT 2020</td> <td>400 000 €</td> <td>11%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>CT 2021</td> <td>309 000 €</td> <td>9%</td> </tr> <tr> <td>ETAT</td> <td>DSIL 2019</td> <td>500 000 €</td> <td>14%</td> </tr> <tr> <td>REGION</td> <td>CT 2018</td> <td>455 000 €</td> <td>13%</td> </tr> <tr> <td>COMMUNES</td> <td>SAINT-JEAN</td> <td>200 000 €</td> <td>6%</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>SAINT-GENIES BELLEVUE</td> <td>25 000 €</td> <td>1%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>100%</td> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>1 889 000 €</td> <td>53%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Pour le financement des travaux de réhabilitation de la piscine municipale, une subvention d'un montant de 309 000 € est demandée auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre de la programmation 2021 du Contrat de Territoire.</p>	DEPENSES		RECETTES				HT	TTC			TRAVAUX	3 593 115 €	4 311 739 €	DEPARTEMENT	CT 2020	400 000 €	11%		CT 2021	309 000 €	9%	ETAT	DSIL 2019	500 000 €	14%	REGION	CT 2018	455 000 €	13%	COMMUNES	SAINT-JEAN	200 000 €	6%				SAINT-GENIES BELLEVUE	25 000 €	1%		100%		TOTAL	1 889 000 €	53%
DEPENSES		RECETTES																																													
	HT	TTC																																													
TRAVAUX	3 593 115 €	4 311 739 €	DEPARTEMENT	CT 2020	400 000 €	11%																																									
				CT 2021	309 000 €	9%																																									
			ETAT	DSIL 2019	500 000 €	14%																																									
			REGION	CT 2018	455 000 €	13%																																									
			COMMUNES	SAINT-JEAN	200 000 €	6%																																									
			SAINT-GENIES BELLEVUE	25 000 €	1%																																										
	100%		TOTAL	1 889 000 €	53%																																										
2021-08	<p>Modification n°1 - Marché public de travaux – Réhabilitation de la piscine municipale de L'Union – Lot 11 « Peinture et finitions » <i>Marché n°2018-09</i></p>	<p>Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires non prévus dans le marché public initial afin de prendre en considération le ratisage propre des murs conservés avant peinture, pour un montant de 860.52 € TTC.</p> <p>Le nouveau montant du marché public est de 21 846.58€ TTC.</p>																																													
2021-09	<p>Modification n°1 - Marché public de travaux – Réhabilitation de la piscine municipale de L'Union – Lot 5 « Bardage bois – Bois extérieur » <i>Marché n°2018-09</i></p>	<p>Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des prestations supplémentaires non prévues dans le marché public initial afin de prendre en considération des modifications sur le complexe de toiture de la halle bassin, pour un montant de 5 243.82 € TTC.</p> <p>Le nouveau montant du marché est de 44 431.00 € TTC.</p>																																													

2021-10	<p>Exercice du droit de préemption urbain sur la vente d'un terrain situé Lieudit Roudette, sur la commune de L'Union, cadastré, section AI n°240 et section AI n°241 d'une superficie de 265m², propriété de Monsieur VIEU David.</p>	<p>Considérant, qu'en application des articles L 210-1 et L 300-1 du Code de l'Urbanisme, la commune de l'Union a décidé d'exercer sur cette vente le Droit de Préemption Urbain que lui a délégué Toulouse Métropole afin de pérenniser un cheminement piétonnier reliant l'avenue des Tourterelles, la coulée verte et l'impasse du colibri et de permettre la réalisation d'un équipement public.</p> <p>La municipalité décide d'exercer son droit de préemption urbain sur la vente d'un terrain situé Lieudit Roudette, sur la commune de L'Union, cadastré, section AI n°240 et section AI n°241 d'une superficie de 265m², propriété de monsieur VIEU David.</p>
---------	--	---

10- Questions diverses

Question 1

CHRISTINE GENNARO SAINT, GROUPE POUR L'UNION 31

Des Unionais nous ont alertés sur la dangerosité des dos-d'âne installés avenue de Bayonne qui ne seraient pas réglementaires. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ?

LAURENT ROUX, ADJOINT BATIMENTS MUNICIPAUX

Des riverains nous avaient déjà alertés pour ces ralentisseurs de l'avenue de Bayonne. Nous avons demandé aux services de Toulouse Métropole des contrôles, ce qui a été fait. Nous avons une réponse orale, tous ces ralentisseurs sont réglementaires et ne posent pas de problèmes, nous attendons le rapport écrit, peut-être que M. Durand vous le fera passer lorsque nous l'aurons.

Question 2

CHRISTINE GENNARO SAINT, GROUPE POUR L'UNION 31

Toujours dans le même secteur de l'avenue de Bayonne, et concernant la piste cyclable, serait-il possible d'envisager une remise en état du bitume et de l'éclairage public ?

LAURENT ROUX, ADJOINT BATIMENTS MUNICIPAUX

Nos services et les services de Toulouse Métropole ont vérifié la piste cyclable, nous n'avons aucune doléance, aucun problème sur cette piste. Aucune réfection n'est programmée. S'il y avait des dégradations ponctuelles les services de Toulouse Métropole interviendraient. En ce qui concerne l'éclairage public de l'avenue de Bayonne, 2 portions ont été rénovés, une au niveau de la jardinerie et une au niveau du stade de Saint Caprais. 4 points lumineux sont actuellement hors service, ils ont été identifiés. C'est une procédure classique d'intervention du SDEHG qui prend toujours un certain temps, procédure publique avec appel d'offres, marché, etc.

Question 3

CHRISTINE GENNARO SAINT, GROUPE POUR L'UNION 31

Des riverains, quartier Pyrénées, nous ont interpellés quant aux dysfonctionnements de plusieurs candélabres. En effet, ils fonctionnent de façon aléatoire. Pourriez-vous nous dire de quoi provient ce problème ?

LAURENT ROUX, ADJOINT BATIMENTS MUNICIPAUX

Les riverains nous ont alertés, il s'agit d'une zone de candélabres récents, restaurés par la société Bouygues qui est mandatée par le SDEHG avenue de Bayonne. Il s'agit de prise en garantie, à ce jour la société Bouygues est intervenue et les problèmes ont été résolus. Si de nouveau des problèmes reviendraient le syndicat ferait son travail, il demanderait au prestataire de mettre cet équipement neuf en état.

Question 4

CHRISTINE GENNARO SAINT, GROUPE POUR L'UNION 31

Lors du précédent conseil municipal, Madame Godéas nous a informés, suite à notre intervention concernant votre décision de ne pas livrer cette année de colis de Noël à nos aînés, qu'une cellule d'appels auprès de ces personnes allait être opérationnelle durant la période des fêtes de fin d'année. Pouvez-vous nous faire un bilan de cette opération et quelles mesures ont été éventuellement mises en place ?

ISABELLE GODEAS, ADJOINTE A L'ACTION SOCIALE

Nous avons eu l'occasion de l'indiquer régulièrement depuis le mois de mars 2020. Les campagnes d'appel n'ont pas cessées depuis maintenant plus de 10 mois. Elles ont démarré le 13 mars 2020, soit 4 jours avant le début du confinement, sur la base des registres « canicule » et « grand froid ».

Au premier confinement 77 foyers représentant 88 unionais ont été appelés une fois par semaine. L'inscription sur ce registre se fait sur la base du volontariat. Durant cette période le dispositif « plus jamais seul », les associations comme La main tendue, les bénévoles de la réserve citoyenne mais également la mobilisation des agents de la municipalité ont permis de contacter un grand nombre de personnes isolées :

tous les seniors de plus de 80 ans vivant seuls, soit plus de 600 personnes ont été appelées ou visitées et un point a été fait avec eux à chaque fois sur leur situation et sur l'aide qui pouvait leur être apportée.

Une cellule de soutien psychologique avait été mise en place et portée bénévolement par 8 psychologues habitant à L'Union. Pendant cette période, il existait une permanence téléphonique municipale joignable 7jours/7.

A la sortie du confinement le dispositif des appels a été maintenu à raison d'un appel toutes les 2 semaines et tous les jours pendant la période de canicule.

Depuis la fin octobre et le début du 2ème confinement, les appels ont repris une fois par semaine avec une vigilance particulière pendant la période des fêtes. Certains seniors étant très isolés à ce moment-là.

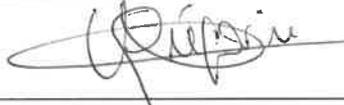
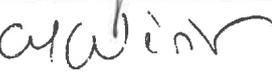
En décembre les appels ont été passés à la demande, certains souhaitant des contacts plus rapprochés ou des contacts plus espacés. Il n'y a pas eu à mettre en place une cellule particulière vu qu'elle existait depuis le mois de mars.

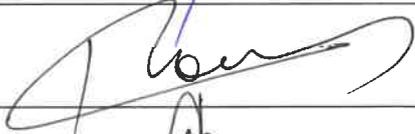
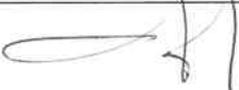
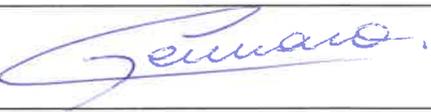
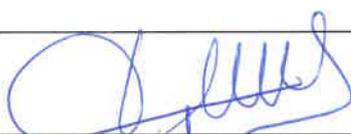
Actuellement 104 foyers représentant 121 personnes continuent à être appelés régulièrement. Certains bénéficiaires ont émis le souhait de quitter le dispositif et de ne plus être appelés. Une seule personne a intégré le dispositif depuis le déconfinement de décembre. Au 2ème confinement tout ce qui était livraison de courses et de médicaments a été maintenu et continue actuellement. Je remercie tous les acteurs de cette boucle de solidarité, qu'ils soient bénévoles, agents, élus pour leur mobilisation auprès des plus fragiles

La séance est levée à 20 heures 20.

**Le Maire
Marc Péré**



Noms	Signatures
Yvan Navarro	
Brigitte Bec	Absente excusée
Laurent Roux	
Isabelle Godéas	
Joël Feuillerat	
Karen Grégoire	
Philippe Baumlin	
Monique Guédès	
David Rofé	
Nathalie Simon-Labric	
Laurent Ortic	
Valérie Quoniam-Dourel	
Yannick Puget	
Christine Celerier	
Frédéric Bamière	
Florence Toulze	

Noms	Signatures
Frédéric Combe	Absent excuse
Roxane Jarrige	Absente excusée
Julien Cadieu	
Daniel Cabero	
Jean Marc Domeneghetty	
Christine Perroux	
Denis Molet	
Carole Ferre	
Philippe Merley	
Géraldine Serret-Perez	
Philippe Garde	
Guy Mittaux	
Christine Gennaro Saint	
Jean Philippe Cancel	Absent excuse
Marie Louise Gruel	
Benoît Espiau	